

Image not found or type unknown



Visite en l'absence du locataire

Par **03140**, le **01/07/2010 à 18:22**

Bonjour, rnma locataire m'ayant donné son départ pour fin juillet , puis je faire visiter la maison en son absence ?

Par **jeetendra**, le **01/07/2010 à 18:32**

Bonjour, en l'absence du locataire partant, il vous faut son accord pour faire visiter le logement à louer, cordialement.